Congés payés

Par Visiteur	

Bonjour,

Je suis formateur dans un centre de formation. J'ai droit à 30 jours de CP par année. Sur l'année 2007-2008, j'ai pris 3 semaines et 2 jours durant l'été, mon directeur ma décompté 20 jours. Ensuite j'ai pris une semaine à Noël, il m'a décompté 6 jours. Il me restait donc 4 jours. Notre centre de formation n'est pas ouvert le samedi. J'ai donc pris un vendredi en CP, et là mon directeur m'a décompté 2 jours. Puis j'ai pris 3 autres jours dans une autre semaine et cette fois encore il m'a rajouté 1 jours, cela correspond à chaque fois à un samedi. Ce qui me fait sur l'année 6 samedi de décompté alors que je n'ai que 5 semaines de CP. En a t'il le droit, si oui sur quel article du CT.

Enfin dernière question concernant les CP, je suis cadre de coefficient F selon la convention 3249, à combien ai je le droit de CP par an. Depuis 3 années je prend 30 jours par an.

Je vous remercie du temps que vous allez consacré à me répondre.

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

D'après votre convention vous avez droit à 30j ouvrables de congés par an. Les jours ouvrables sont les 6 jours du lundi au samedi.

Vous avez donc droit à 5 semaines de 6 jours de congés.

On doit donc vous décompter au total 5 samedis et seulement 5. D'après ce que vous expliquez on vous aurait décompté 6 samedis ce qui n'est pas normal. Il faut lui faire rectifier le dernier samedi.

Cordialement